

L'hon. M. DOHERTY: Pas que je sache. Si je ne me trompe, le statut du solliciteur général reste précisément le même qu'autrefois. L'honorable Arthur Meighen a été nommé membre du conseil privé, mais son statut de solliciteur général ne se trouve pas modifié; sa nomination au conseil privé n'en fait pas nécessairement un membre du cabinet.

M. MACDONALD: Alors, si j'ai bien compris, le solliciteur général a été fait conseiller privé, in persona, et le Gouvernement n'a pas l'intention de présenter une loi concernant le solliciteur général à cet égard.

L'hon. M. DOHERTY: Il n'est pas à ma connaissance que l'on ait l'intention de présenter une mesure de cette nature, pour le moment; quant à l'avenir, je ne puis dire ce que l'on pourra faire.

M. MACDONALD: Je considère que M. Newcombe est l'un des avocats les plus capables du Canada, et, à mon sens, il s'acquitte de ses fonctions à la satisfaction du pays. Je voudrais donc savoir quelle position occupe le solliciteur général dans le département de la Justice?

L'hon. M. DOHERTY: La loi qui a créé la charge de solliciteur général se contente de décréter, si je ne fais erreur, que ce fonctionnaire fera les fonctions qui lui seront assignées relativement à l'administration du ministère de la Justice.

M. MACDONALD: Dans le cours de l'année dernière, le solliciteur général a-t-il plaidé quelques causes devant les tribunaux, au nom du Gouvernement?

L'hon. M. DOHERTY: Il a comparu au nom du Gouvernement dans un très grand nombre de causes, depuis qu'il est entré en fonctions. Mais je ne suis pas prêt à affirmer positivement à brûle-pourpoint si c'est au cours des derniers douze mois.

M. MACDONALD: Si j'ai bien compris, c'est le sous-ministre qui représente le ministère de la Justice devant les tribunaux, dans la grande majorité des causes qui sont déferés aux cours de justice. Le solliciteur général a-t-il consacré spécialement son attention aux causes qui sont soumises aux tribunaux?

L'hon. M. DOHERTY: Il a consacré son attention à certaines causes; quant à savoir s'il y a consacré une attention toute spéciale, je ne suis pas prêt à l'affirmer. Jusqu'au moment actuel, c'est le sous-mi-

nistre, règle générale, qui a dirigé les causes qui ont été soumises au conseil privé et à la cour suprême.

Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice, \$13,000.

L'hon. M. GRAHAM: Y a-t-il des causes qui doivent être portées devant le conseil privé cette année?

L'hon. M. DOHERTY: Je ne puis répondre d'une manière positive pour le moment. Nous venons justement de disposer des questions se rapportant à ce tribunal relativement aux compagnies ainsi que d'une couple d'autres causes. Ce sont là, je crois, les seules affaires qui soient actuellement pendantes devant ce tribunal.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre est-il en frais de régler avec le gouvernement d'Ontario la question relative aux forces hydrauliques, ou bien va-t-on porter la cause devant le conseil privé?

L'hon. M. DOHERTY: Il y a deux causes de pendantes relativement à cette question des forces hydrauliques. Elles ne sont pas encore venues devant les tribunaux du pays; nous sommes en pourparlers, afin de voir s'il n'est pas possible d'en arriver à un règlement à l'amiable.

L'hon. M. GRAHAM: Ce qui me porte tout particulièrement à poser cette question, c'est l'affirmation qu'a faite le ministre des Finances qu'environ \$30,000,000 qui sont inscrits dans ces crédits ne seront pas employés, l'année prochaine. Je ne suis pas bien sûr que nous ayons les moyens à notre disposition de forcer le Gouvernement à nous dire, car je ne repose guère de confiance en notre habileté et en notre force pour obliger le Gouvernement à faire quelque chose de raisonnable quand il est déterminé à faire tout le contraire, nous voudrions savoir, dis-je, de n'importe quel membre du cabinet, de quelle façon se décompose cette somme de \$30,000,000, y a-t-il quelque article des crédits du ministère de la Justice, qui puisse être englobé dans cette somme? Le ministre de la Justice a-t-il informé le ministre des Finances qu'une partie des crédits qu'il demande ne sera pas appliquée l'année prochaine?

Nous avons essayé d'obtenir ce renseignement de la bouche du premier ministre, mais il s'est contenté de répondre qu'il verrait le ministre des Finances à ce sujet. Si le ministre de la Justice était en état de nous donner l'assurance qu'il fera tous ses efforts afin de nous obtenir ce renseignement et nous fournir une liste des articles qui ne seront pas dépensés, cela nous ferait